

MISER SUR LA PRÉVENTION POUR RELEVER LE DÉFI DE LA PAUVRETÉ

Mémoire présenté par la Fondation Lucie et André Chagnon
dans le cadre de la Consultation publique pour l'élaboration du
*3^e Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la
pauvreté et l'exclusion sociale*

29 janvier 2016



Table des matières

RÉSUMÉ _____	3
Introduction _____	5
La Fondation Lucie et André Chagnon _____	5
Miser sur la prévention pour relever le défi de la pauvreté _____	6
1. Agir tôt et tout au long du développement des personnes pour favoriser leur réussite éducative _____	6
2. Miser sur une plus grande cohérence et implication gouvernementales _____	8
3. Soutenir les organisations de proximité et créer des conditions favorables _____	9
4. La contribution distinctive et singulière de la philanthropie _____	10
5. Fixer une « cible sociale » mesurable et arrimée à une combinaison de mesures universelles et ciblées _____	10
Recommandations _____	12

RÉSUMÉ

La pauvreté ne doit pas être considérée comme une fatalité. Dans une société comme la nôtre, il est inacceptable de constater qu'encore aujourd'hui, de nombreux enfants vivent et grandissent dans des conditions qui les désavantagent. La pauvreté qui les affecte ainsi que leurs familles et leurs milieux nous concerne tous, car ce n'est pas seulement leur développement qui est compromis, mais aussi celui de toute notre société.

Née d'une large mobilisation de la société civile, c'est dans cet esprit que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* fut adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002, une première en Amérique du Nord. Une Loi qui, rappelons-le, « vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (article 1). Quatorze ans plus tard, le sens de cette Loi fait toujours l'objet d'un fort consensus au sein de la société québécoise comme en témoignent les résultats du sondage que la Fondation Lucie et André Chagnon a mené en juin 2015 sur les aspirations des Québécois en matière de politiques sociales. 83 % d'entre eux considèrent que les politiques sociales (programmes, mesures et services sociaux) contribuent à leur qualité de vie et 72 % croient que l'élimination de la pauvreté doit être une priorité des décideurs publics.

Le 3^e *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* représente une occasion unique de réitérer l'engagement de tous les élus de l'Assemblée nationale du Québec, de l'appareil gouvernemental ainsi que de la société québécoise. Un engagement auquel souscrit entièrement la Fondation Lucie et André Chagnon et qui n'est pas sans rappeler la vision du premier ministre du Québec, exprimée le 21 mai 2014 lors de son discours d'ouverture de la 1^{re} session de la 41^e législature de l'Assemblée nationale du Québec : « Un État qui se préoccupe de la santé doit conserver un horizon qui inclut, bien sûr, le système de soins, mais aussi le dépasse largement. Dans un tel gouvernement, les ministres de l'Éducation, de l'Emploi, du Travail, de l'Environnement, de l'Économie, de la Culture participent toutes et tous à l'amélioration de l'état de santé des Québécois. La santé est bien sûr un service public essentiel, mais l'éducation, c'est notre avenir, notre projet de société. »

Dans le cadre de la présente consultation, la Fondation Lucie et André Chagnon souhaite émettre les recommandations suivantes en ce qui a trait au prochain *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, à savoir que celui-ci doit:

- Miser sur le développement des individus dès leur plus jeune âge, tout au long de leur parcours et à travers différentes étapes telles que l'entrée à l'école ou d'autres périodes clés de transition.
- Se donner pour cible de réduire de 20 % le nombre de jeunes Québécois¹ âgés de moins de 18 ans vivant sous le seuil de pauvreté, d'ici 2020.
- S'articuler avec une éventuelle Politique en éducation qui soit globale et intégrée, et ce en concertation avec les organisations de la société civile engagées dans la réussite des jeunes

¹ 165 770 jeunes Québécois âgés de moins de 18 ans vivent sous le seuil de la pauvreté. Calcul effectué à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec :

[Effectif des groupes d'observation, particuliers, Québec, 2012](#)

[Taux de faible revenu, MFR-seuils après impôt, particuliers, Québec, 2012](#)

Québécois, ainsi qu'avec d'autres politiques en élaboration dont la *Politique québécoise de la jeunesse* et la *Politique gouvernementale de prévention en santé*.

- S'inscrire dans une vision et une mobilisation pan-gouvernementales et cohérentes qui impliquent tous les ministères dont les actions ont un impact direct ou indirect sur les grands déterminants de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- Prévoir un financement gouvernemental adéquat et durable pour les organisations de proximité notamment issues du milieu communautaire et de l'économie sociale, tout en encourageant et en soutenant une participation plus grande des municipalités et des entreprises dans les projets au sein de leur collectivité.

Le souhait de la Fondation Lucie et André Chagnon est que le grand projet de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale reste prioritaire. La Fondation encourage le Gouvernement à poursuivre ses actions, dans l'esprit de la Loi adoptée à l'unanimité en 2002, en jouant pleinement le rôle que lui seul peut jouer. Nous sommes convaincus que cet engagement gouvernemental aura un effet mobilisateur sur l'ensemble de la société et sera un gage de prospérité sociale et économique pour le Québec.

Introduction

La Fondation Lucie et André Chagnon tient à saluer l'initiative du Gouvernement du Québec (le Gouvernement) d'ouvrir un dialogue avec les organisations impliquées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Par sa mission, les actions qu'elle soutient, son expertise cumulée depuis 15 ans et à titre d'organisme philanthropique, elle entend contribuer aux débats, aux réflexions qui s'en dégagent et se faire le témoin de ce qu'elle constate sur le terrain ou au contact de ses partenaires.

Nous avons choisi de participer à la *Consultation publique – Solidarité et inclusion sociale* par le dépôt de ce mémoire qui répond, en grande partie, aux questions de la consultation, mais qui entend également ouvrir la réflexion à d'autres considérations nous paraissant importantes, et proposer une série de recommandations qui se veulent constructives dans l'élaboration et la mise en œuvre du troisième *Plan d'action gouvernemental*.

La Fondation Lucie et André Chagnon

La [Fondation Lucie et André Chagnon](#) (la Fondation) a pour mission de prévenir la pauvreté par la réussite éducative des jeunes Québécois. Pour mener à bien sa mission, elle soutient la mobilisation des acteurs locaux dans toutes les régions du Québec, ainsi que dans les communautés autochtones, pour que ces derniers créent des environnements familiaux, éducatifs et communautaires favorables, particulièrement en milieux défavorisés. De plus, la Fondation soutient des projets de sensibilisation et d'information à l'intention des parents et de l'ensemble de la société québécoise.

La notion de prévention est au cœur de la mission de la Fondation et guide toutes ses actions. Nous ne nions pas l'importance des investissements sociaux pour remédier à un problème ou corriger une situation. C'est essentiel, mais si on ne change rien, dans 20-30 ans, on répètera toujours les mêmes choses. C'est pourquoi nous avons choisi d'agir dans le domaine de la prévention, plus particulièrement dans la vie des jeunes et tout au long de leur développement, pour traiter les causes et non les symptômes.

Le Québec est une société solidaire où les politiques sociales occupent une place centrale. Bon nombre de Québécois s'entendent pour dire qu'il faut travailler à l'élimination de la pauvreté et mettre les efforts pour la prévenir. Mentionnons, à cet égard, les résultats du sondage² que la Fondation Chagnon a commandé à la firme Léger en juin 2015 sur les aspirations sociales des Québécois. 50 % des Québécois craignent la pauvreté (ils sont 59 % chez les parents ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans) et une grande majorité (72 %) croient que l'élimination de la pauvreté doit être une priorité des décideurs publics. On y apprend également que les répondants considèrent en majorité que la responsabilité est surtout collective ou partagée en matière de prévention de la pauvreté (90 %), de soutien aux démunis (89 %), de réussite scolaire des jeunes (84 %), de développement harmonieux des enfants de 0 à 20 ans (83 %) et de revenu minimum garanti (83 %).

² Voir les résultats du sondage [Les aspirations des Québécois en matière de politiques sociales](#)

Miser sur la prévention pour relever le défi de la pauvreté

Il y a quatorze ans, l'Assemblée nationale votait à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, menant à l'élaboration de deux Plans d'action gouvernementaux.

Le 3^e Plan d'action qui fait l'objet de cette consultation doit s'inscrire dans l'esprit de cette Loi, mais aussi en continuité avec les Plans précédents. Il doit également tenir compte des apprentissages et des recommandations comme ceux, à titre d'exemples, du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale³ et du Vérificateur général du Québec⁴.

Le prochain Plan doit contribuer, et ce de façon encore plus affirmée et durable, à ancrer au sein de l'appareil gouvernemental, de la société civile et de la population la conviction profonde que la lutte contre la pauvreté exige des mesures concertées et intégrées ainsi qu'une mise en commun des ressources et l'actualisation, voire l'adoption, de politiques publiques cohérentes.

À l'heure actuelle au Québec, certains signaux sont préoccupants. Une personne sur cinq⁵ est susceptible de se retrouver dans une situation où elle éprouvera de grandes ou de très grandes difficultés à lire et à utiliser l'écrit. 165 770 jeunes âgés de 18 ans et moins⁶ vivent sous le seuil de la pauvreté. Et c'est sans parler du caractère inacceptable et économiquement néfaste des écarts⁷ existant entre les mieux nantis et les personnes défavorisées, en ce qui a trait notamment au décrochage scolaire et à l'espérance de vie qui est de dix ans inférieure dans les quartiers défavorisés⁸.

165 770 jeunes âgés de
18 ans et moins vivent sous
le seuil de la pauvreté.

Institut de la statistique du Québec

La pauvreté et les inégalités sociales constituent des déterminants majeurs sur lesquels il est nécessaire de se concentrer et d'agir. Nous préciserons au cours des prochaines pages ce qui nous apparaît comme des conditions porteuses de résultats afin que nous puissions relever collectivement le défi de l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec.

1. Agir tôt et tout au long du développement des personnes pour favoriser leur réussite éducative

Pour s'attaquer aux causes de la pauvreté, dans une optique de prévention, il nous semble important de miser sur le développement des personnes et donc d'agir dès leur plus jeune âge, tout au long de leur parcours et à travers différentes étapes telles que l'entrée à l'école ou d'autres périodes clés de transition.

³ Voir le [site](#) du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

⁴ Voir le [chapitre 2](#) du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012*

⁵ Voir la section Enquêtes et statistiques du [site](#) de la Fondation de l'alphabétisation

⁶ Pour les moins de 18 ans, le [taux de faible revenu](#) (MFR-seuils après impôt, Québec, 2012) est de 11 %, selon l'Institut de la statistique du Québec.

⁷ Voir le [site](#) de l'OCDE – Thème Inégalités de revenus et pauvreté

⁸ Voir la [vidéo](#) sur les inégalités sociales de santé à Montréal

En 2013, l'Institut de la statistique du Québec a publié les résultats de l'*Enquête québécoise sur le développement de l'enfant à la maternelle 2012*⁹. Celle-ci a démontré que le quart des enfants qui fréquentent la maternelle au Québec est considéré comme vulnérable dans au moins un des cinq domaines de développement que sont la santé physique et le bien-être, les compétences sociales, la maturité affective, le développement cognitif et langagier, les habiletés de communication et connaissances générales. Plus tard, alors que les jeunes Québécois atteignent l'âge de 20 ans, encore un peu plus de 22%¹⁰ d'entre eux ne parviennent pas à obtenir un premier diplôme ou une première qualification.

Selon des études canadiennes et internationales, de nombreux chercheurs s'entendent pour dire que l'on peut améliorer les conditions de vie des enfants, ainsi que le bien-être économique et social de notre société en investissant dans l'éducation préscolaire. Des experts en économie, en psychologie, en éducation, en santé, en médecine et en neurosciences s'accordent sur le fait qu'une éducation préscolaire de haute qualité améliore la scolarisation, l'adaptation sociale et la santé des enfants et de leur famille, tout en procurant des bienfaits économiques pour la société canadienne, donc québécoise¹¹.

À l'échelle québécoise, ces statistiques illustrent la nécessité d'inclure le secteur de la petite enfance pour réunir les conditions qui permettront au Québec d'atteindre l'objectif du Gouvernement de hausser le taux de diplomation et de qualification au secondaire à 80 % d'ici 2020. Dans cette optique, les services de garde éducatifs constituent une priorité. Il a, en effet, été démontré¹² que les enfants de familles à faible revenu qui ont fréquenté exclusivement un CPE sont 2,5 fois moins susceptibles d'être vulnérables dans un domaine, ou plus, de leur développement. Il s'agit non seulement de favoriser l'accès aux services de garde éducatifs, mais aussi d'en assurer une qualité égale pour tous les enfants afin d'éviter de créer deux classes de services¹³. Voilà pourquoi il nous apparaît essentiel que le réseau des Centres de la petite enfance (CPE) puisse continuer d'avoir la capacité de fournir les ressources compétentes pour accompagner nos jeunes enfants dans une période charnière de leur développement.

Les enfants de familles à faible revenu qui ont fréquenté exclusivement un CPE sont 2,5 fois moins susceptibles d'être vulnérables dans un domaine, ou plus, de leur développement.

Enquête montréalaise sur l'expérience préscolaire des enfants de maternelle (2012)

Il nous semble également important d'accorder une attention particulière à l'éducation. Le manque à gagner dû au décrochage scolaire est de l'ordre de 1,9G\$ par année¹⁴ pour la société québécoise. Or, nous le savons tous, un taux de décrochage élevé a comme corollaire une pénurie de main-d'œuvre

⁹ Voir [Enquête québécoise sur le développement de l'enfant à la maternelle 2012](#)

¹⁰ Voir le rapport du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur la [Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire \(2015\)](#)

¹¹ Voir la lettre [Bâtissons le futur: Les données probantes qui appuient l'investissement dans l'éducation préscolaire au Canada](#)

¹² Selon l'[Enquête montréalaise sur l'expérience préscolaire des enfants de maternelle](#) (2012)

¹³ Voir l'[Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs](#) (2014) aussi connue sous le nom de *Grandir en qualité*

¹⁴ Voir le Rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec [Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire](#)

qualifiée. Les jeunes les plus à risque de décrochage¹⁵ sont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), ceux issus de milieux défavorisés ainsi que les immigrants de première génération, sans oublier les jeunes autochtones qui doivent faire l'objet d'une attention particulière et bénéficier de services et d'intervention en continu.

Le parcours scolaire étant un jalon majeur du parcours de vie d'un individu, le domaine de l'éducation est un élément incontournable dont il faut tenir compte. En effet, nous croyons que le Gouvernement devrait s'engager dans l'élaboration d'une politique en éducation qui soit globale et intégrée, et ce en concertation avec les organisations de la société civile engagées dans la réussite des jeunes Québécois. Nous invitons le Gouvernement à prendre connaissance du document *Poursuivons*¹⁶ – élaboré en 2013, en marge des Grandes rencontres sur la persévérance scolaire (GRPS) – qui présente des orientations prioritaires formulées par un groupe de 19 experts et acteurs chevronnés, issus de domaines très différents (éducation, syndical, communautaire, universitaire). Ces orientations s'articulent autour des cinq axes suivants : Favoriser le développement des enfants dès la petite enfance; Valoriser et accompagner les parents tout au long du développement de leurs enfants (0-20 ans); Favoriser l'adoption de pratiques et de mesures éprouvées en milieu scolaire; Créer des conditions favorables à l'apprentissage des jeunes; Agir de façon plus poussée dans les milieux défavorisés.

Le document de consultation du Plan d'action fait peu mention de l'apport de l'éducation, et plus globalement de la réussite éducative, comme moyen de prévention de la pauvreté. Malgré cela, nous voyons dans l'annonce, faite en décembre 2015, de réinvestissements dans le secteur de l'Éducation, le signe que le Gouvernement du Québec se préoccupe de cette grande mission qui lui incombe et qui répond à une des grandes priorités des Québécois en matière de politique sociale. Un geste qui, nous le souhaitons, prendra de l'ampleur dans un proche avenir.

2. Miser sur une plus grande cohérence et implication gouvernementales

Le 21 mai 2014, lors de son discours d'ouverture de la 1^{re} session de la 41^e législature de l'Assemblée nationale du Québec, le premier ministre, Philippe Couillard, disait qu'« un État qui se préoccupe de la santé doit conserver un horizon qui inclut, bien sûr, le système de soins, mais aussi le dépasse largement. Dans un tel gouvernement, les ministres de l'Éducation, de l'Emploi, du Travail, de l'Environnement, de l'Économie, de la Culture participent toutes et tous à l'amélioration de l'état de santé des Québécois. La santé est bien sûr un service public essentiel, mais l'éducation, c'est notre avenir, notre projet de société. »

Nous souscrivons entièrement à cette vision. Nous croyons que, pour être efficace, le 3^e *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* devra mobiliser tout l'appareil gouvernemental de façon cohérente et être propice à l'engagement de tous les secteurs de la société parmi lesquels les milieux communautaire, municipal et économique. La convergence des actions, la volonté partagée de faire tomber les silos et l'implication des organisations de la société civile, communautaires notamment, faciliteront la mobilisation.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Plan devra impliquer les divers ministères concernés : Conseil exécutif ; Travail, Emploi et Solidarité sociale ; Santé et Services sociaux ; Éducation,

¹⁵ Voir le [Bulletin statistique de l'Éducation](#) (mai 2015)

¹⁶ Voir le document [Poursuivons le mouvement pour la persévérance et la réussite scolaires au Québec](#) (2013)

Enseignement supérieur et Recherche ; Famille ; Jeunesse ; Affaires autochtones ; Affaires municipales et Occupation du territoire ; Finances ; Économie, Innovation et Exportations ; Développement durable et Environnement ; Conseil du Trésor. Le Plan devra aussi s'arrimer étroitement aux autres politiques (notamment celles de *Prévention en santé* et de la *Jeunesse*) et permettre l'implication de toutes les sphères de la société. Il ne suffit pas de maintenir ou d'actualiser des politiques sociales en les juxtaposant, mais bien de les inscrire dans une vision pan-gouvernementale.

3. Soutenir les organisations de proximité et créer des conditions favorables

Réunissant un grand nombre d'acteurs de la société civile – organismes, institutions, éducateurs, intervenants et parents –, les communautés locales ont un rôle indéniable à jouer dans le déploiement du *Plan d'action gouvernemental*. Au cours des dernières années, la prise en charge collective au plan territorial a fait naître de nouvelles initiatives et a permis un partage de connaissances et d'expertises. Dans un contexte où l'on assiste à une redéfinition de la gouvernance au plan territorial et à l'accroissement du rôle des municipalités en matière de développement social, nous croyons que deux des conditions gagnantes du Plan d'action seront, d'une part, d'identifier les acteurs locaux et régionaux et, d'autre part, d'énoncer des mandats clairs et de prévoir un financement durable et adéquat pour ne pas affaiblir ce qui a donné de bons résultats. Il nous apparaît opportun de concilier cet enjeu avec la réforme de la gouvernance du développement régional pilotée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin de répondre au mieux aux besoins des territoires tels que déterminés par les milieux.

Il est donc primordial de reconnaître la capacité d'agir des acteurs locaux et régionaux des communautés et de leur permettre de la développer avec des ressources dédiées et, si nécessaire, de les accompagner. Il ne faudrait surtout pas considérer que leur rôle se limite à la mise en œuvre de programmes d'intervention.

Afin de favoriser l'engagement de l'ensemble de la société, le Gouvernement doit soutenir financièrement des initiatives locales et régionales. Plus précisément, comme le stipule l'article 17 de la *Loi*, le *Plan d'action* doit aussi prévoir « la démarche pour déterminer les ressources que les ministères et organismes concernés entendent consacrer aux territoires d'intervention prioritaires identifiés en concertation avec des représentants régionaux et municipaux. » C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'au cours des Plans précédents, le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a constitué l'un des principaux outils et leviers financiers pour soutenir l'action régionale et locale sur des territoires à forte concentration de pauvreté et des solutions définies par les milieux.

À cet égard, parmi ces acteurs de proximité, des milliers d'organisations communautaires et d'économie sociale contribuent à soulager la pauvreté, mais surtout à la prévenir. Bien plus que d'offrir aux Québécois vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale des services en éducation et santé, loisirs et culture, environnement et développement durable, employabilité, etc., ces organisations créent des milieux de vie où ces personnes se construisent et se reconstruisent. Leurs actions sont complémentaires à celles de l'État et il nous semble primordial de continuer à leur offrir le financement dont elles ont besoin pour leur permettre de continuer à mener à bien leur mission.

4. La contribution distinctive et singulière de la philanthropie

Le milieu philanthropique a un rôle indéniable à jouer. En offrant son soutien, il permet à des initiatives citoyennes de voir le jour, il facilite le partage des connaissances et de l'expertise et favorise le dialogue social en mettant en présence des acteurs issus de domaines différents. De par son statut, il a également la capacité de sensibiliser la société à des causes jugées moins urgentes (mais non moins importantes) et de mettre sur pied des projets d'innovation sociale.

La Fondation Chagnon n'a ni la prétention ni l'intention de se substituer à l'État. Celui-ci doit continuer d'assurer la mise en place et la pérennité des financements, des conditions, des pratiques et des mesures structurantes nécessaires à l'atteinte de la vision énoncée dans le prochain plan. Nous profitons de l'occasion pour rappeler que, bien que le Fondation dispose de ressources financières importantes, sa contribution annuelle de 70 millions \$ ne représente que 0,07 % du budget du gouvernement du Québec.

« Notre action ne peut pas être de se substituer au gouvernement. Notre action doit être différente et avoir un effet de levier sur les collectivités. »

Claude Chagnon,
La Presse, 30 septembre 2015

Le rôle philanthropique prioritaire que la Fondation entend jouer est celui de contribuer à l'émergence et au soutien de communautés solidaires dont la démarche collective vise à favoriser la prévention de la pauvreté par la réussite éducative des jeunes de leur milieu. Cette démarche collective est essentielle à des changements efficaces et durables. De multiples formes de collaboration se poursuivent et nous continuerons de soutenir des approches innovantes et des pratiques évaluatives privilégiant les apprentissages et l'amélioration continue.

Toujours dans la perspective de prévenir la pauvreté, nous voulons aussi soutenir des actions visant à sensibiliser les individus, les décideurs et la société pour qu'ils adoptent des comportements, des pratiques, des politiques publiques et des mesures favorables à la prévention de la pauvreté par la réussite éducative. Toutefois, notre contribution philanthropique ne sera optimale et efficace que dans la mesure où elle s'appuiera sur des politiques publiques jouant pleinement leur rôle.

5. Fixer une « cible sociale » mesurable et arrimée à une combinaison de mesures universelles et ciblées

Le Québec est reconnu, encore aujourd'hui, comme la société la plus égalitaire en Amérique du Nord. Cette situation enviable, mais fragile, est le résultat de choix collectifs et constitue un actif notable sur les plans économique et social.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le 3^e Plan doit tendre à améliorer les conditions de vie des groupes plus vulnérables, en accordant une attention particulière aux enfants et aux jeunes issus de milieux défavorisés, de l'immigration, de familles monoparentales et de communautés autochtones. Ces conditions de vie concernent à la fois le développement local, la revitalisation des milieux, l'accès à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé et aux services sociaux, aux loisirs ou à la culture, mais également l'aide aux personnes qui ont besoin d'un cheminement d'insertion prolongé et la participation citoyenne des personnes à risque d'exclusion sociale.

Pour ce faire, un judicieux équilibre devra être trouvé entre des mesures universelles et des mesures ciblées pour les milieux et les personnes dites « vulnérables ». Nous savons tous que des mesures universelles restent nécessaires si nous voulons réellement faire œuvre de prévention.

Parmi les meilleurs exemples, notons les gains extraordinaires que le Québec a faits en petite enfance, pour la famille et l'éducation depuis les années 1960 grâce à une combinaison de mesures universelles et ciblées. Mentionnons la mise sur pied du réseau des CPE en 1997 dont l'objectif était d'offrir à tous les enfants l'accès à un service de garde éducatif de qualité. Sans oublier le Régime québécois d'assurance parentale, ainsi que l'instauration de la maternelle 4 ans en milieu défavorisé.

Depuis quelques années, les gouvernements font de la création d'emplois, voire du plein-emploi, une cible économique. Nous reconnaissons l'importance de veiller à la prospérité économique du Québec ainsi qu'à une saine gestion des deniers publics. Or, pour être efficace et dans une perspective de développement social durable, une « cible de progrès économique » doit s'accompagner également d'une « cible de progrès social » qui générera des retombées pour la collectivité.

Le *Rapport du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur les résultats des actions menées dans le cadre de la Stratégie nationale 2002-2013*¹⁷ affirme que, malgré des efforts réels, la pauvreté augmente depuis quelques années et que plus de 10 % des citoyens québécois vivent sous les seuils de faible revenu. Le rapport mentionne que des signes de détérioration sont observés – comme les taux de faible revenu pour un nombre important de groupes (jeunes, personnes seules, familles biparentales et monoparentales) – et que, malheureusement, les inégalités de revenus ont progressé.

Le Gouvernement s'est fixé, avec l'inspiration d'organisations de la société civile, un objectif en éducation (soit l'atteinte d'un taux de diplomation et de qualification de 80 % d'ici 2020). Pourquoi ne se fixerait-il pas un objectif additionnel de progrès social qui pourrait s'énoncer comme suit :

- Réduire de 20 % le nombre de jeunes Québécois¹⁸ âgés de moins de 18 ans vivant sous le seuil de pauvreté, d'ici 2020.¹⁹

Inscrite dans ce 3^e Plan, nous croyons qu'une telle cible mesurable aura le potentiel de mobiliser tant l'appareil gouvernemental que les organisations de la société civile et permettra de mieux définir les politiques publiques et les programmes gouvernementaux à mettre en œuvre, ainsi que les ressources à mettre à la disposition des communautés, notamment dans les milieux défavorisés.

¹⁷ Voir le Rapport du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale : [Résultats des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - 2002-2013](#)

¹⁸ 165 770 jeunes Québécois âgés de moins de 18 ans vivent sous le seuil de la pauvreté. Calcul effectué à parti des données de l'Institut de la statistique du Québec :

[Effectif des groupes d'observation, particuliers, Québec, 2012](#)

[Taux de faible revenu, MFR-seuils après impôt, particuliers, Québec, 2012](#)

¹⁹ S'inspirant de [l'objectif de Campagne 2000](#), un réseau pancanadien non partisan de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés à travailler pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. [Rapport 2015](#)

Recommandations

Les choix que nous ferons comme société auront inévitablement des effets sur notre capacité à lutter contre la pauvreté et à la prévenir, à favoriser le développement des enfants, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur parcours scolaire jusqu'à l'âge adulte, avec toutes les retombées que cela aura sur notre qualité de vie et l'économie du Québec.

Dans le cadre de la présente consultation, la Fondation Lucie et André Chagnon souhaite émettre les recommandations suivantes en ce qui a trait au prochain *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, à savoir que celui-ci doit:

- Miser sur le développement des individus dès leur plus jeune âge, tout au long de leur parcours et à travers différentes étapes telles que l'entrée à l'école ou d'autres périodes clés de transition.
- Se donner pour cible de réduire de 20 % le nombre de jeunes Québécois âgés de moins de 18 ans vivant sous le seuil de pauvreté, d'ici 2020.
- S'articuler avec une éventuelle politique en éducation qui soit globale et intégrée, et ce en concertation avec les organisations de la société civile engagées dans la réussite des jeunes Québécois, ainsi qu'avec d'autres politiques en élaboration dont la *Politique québécoise de la jeunesse* et la *Politique gouvernementale de prévention en santé*.
- S'inscrire dans une vision et une mobilisation pan-gouvernementales et cohérentes qui impliquent tous les ministères dont les actions ont un impact direct ou indirect sur les grands déterminants de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- Prévoir un financement gouvernemental adéquat et durable pour les organisations de proximité notamment issues du milieu communautaire et de l'économie sociale, tout en encourageant et en soutenant une participation plus grande des municipalités et des entreprises dans les projets au sein de leur collectivité.

Le souhait de la Fondation Lucie et André Chagnon est que le grand projet de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale reste prioritaire. La Fondation encourage le Gouvernement à poursuivre ses actions, dans l'esprit de la Loi adoptée à l'unanimité en 2002, en jouant pleinement le rôle que lui seul peut jouer. Nous sommes convaincus que cet engagement gouvernemental aura un effet mobilisateur sur l'ensemble de la société et sera un gage de prospérité sociale et économique pour le Québec.